

UFOLEP Année 2012

Article 1. ORGANISATEUR :

Le Comité de Coordination du Trophée du Sud-Est de Kart-Cross UFOLEP.

Article 2. BUT :

Permettre d'organiser un trophée interrégional sur les courses se déroulant dans le Sud-est de la France, afin de promouvoir le Kart Cross dans cette région et offrir aux concurrents la possibilité de se qualifier au championnat national UFOLEP.

CONDITIONS D'ADMISSION DES CLUBS :

Fournir un justificatif d'affiliation à un comité départemental UFOLEP.

Fournir la liste des pilotes de Kart Cross, ainsi que la liste des officiels, accompagnateurs et bénévoles.

Régler une participation pour les clubs « **non organisateurs** » :

Frais de fonctionnement de 270 € et frais de formation des officiels bénévoles du TSE de 30 €.

Régler une participation pour les clubs « **organiseurs** » :

Frais de fonctionnement de 120 € et frais de formation des officiels bénévoles du TSE de 30 €.

Participer à la réunion d'ouverture de la saison en janvier et à celle de clôture le jour de la remise des prix.

Pour les clubs organisateur de course :

Le club organisateur de course verse 0,50 € par concurrents engagés à l'ordre du TSE.

PS : Pour les clubs « **non organisateurs** », ils ont la possibilité de passer une convention avec un club « **organisateur** » pour bénéficier du montant de l'inscription à 150 € cette différence de tarif est mise en place afin de renforcer les équipes organisatrices, tant de point de vue financier que physique.

Article 3. REGLEMENT GENERAL :

Les responsables de club et les concurrents s'engagent à se soumettre, sans réserve et par le seul fait de leur participation, aux règlements nationaux UFOLEP ainsi qu'au présent règlement. Ainsi qu'à respecter les consignes des officiels du TSE.

Article 4. CONDITIONS D'ADMISSION DES CONCURRENTS :

Le pilote désirant participer aux courses organisées par le TSE doit :

4.0. Etre inscrit à un club adhérent du TSE.

4.1. Etre en possession d'une licence UFOLEP R3 pour la pratique du Kart Cross.

4.2. Avoir pris son passeport avec vignette annuelle obligatoire pour les courses UFOLEP, pour un montant de 16 €, qui est reversé à la commission nationale des sports mécaniques auto.

4.3. Acquitter la somme de 50 € correspondant :

4.3.1. à son inscription au Trophée (pour l'ensemble des courses prévues au calendrier),

4.3.2. la remise des prix

4.3.3. la fourniture d'un jeu de 6 numéros de course adhésifs à utiliser sans les modifier.

4.3.4. la remise des règlements, calendriers et annuaire du TSE.

4.3.5. A sa participation au classement de sélection du TSE pour le Championnat National.

4.5 Etre en possession d'un transpondeur spécifique agréé UFOLEP.

4.6. Payer son inscription d'un montant de 35 € (si il a moins de 20 ans) ou de 45€ (si il a plus de 20 ans), auprès du club organisateur ,8 jours minimum avant la date de chaque épreuve (cette somme comprend un forfait de sécurité 26,75 €). Un

pilote qui se présente à une épreuve sans avoir renvoyé son engagement dans les délais sera systématiquement placé en fond de grille pour la première manche. Il effectuera un seul tour complet d'essai libre.

Le pilote qui participe à une seule course doit :

- s'acquitter des obligations 4.0 - 4.1 - 4.2 - 4.5 - 4.6.
- En supplément, il règlera la somme de 10 € correspondant à la fourniture des numéros de course si besoin.
- Il ne peut pas participer au classement du TSE.

Pour le pilote d'un club non n'adhérant au TSE il doit :

- S'acquitter des obligations 4.1 - 4.2 - 4.5
- 4.6 l'inscription à la course est de 60 €,
- Les points acquis lors de sa course ne sont pas pris en compte dans le Trophée.
- Il n'est pas prioritaire en cas de dépassement des quotas prévus par l'organisation.

Article 5. CONDITIONS D'ADMISSION DES VEHICULES :

5.1 Les karts doivent être conformes au règlement technique UFOLEP.

5.2 Les pneus à tétines sont interdits pour toutes les catégories.

Article 6. DEROULEMENT DES COURSES :

L'OUVERTURE DE LA COMPETITION EST DONNEE PAR LE DIRECTEUR DE COURSE AU MOMENT OU IL ouvre la piste avec LE DRAPEAU BLEU BLANC ROUGE, ET la fin quand il ferme la piste avec le DRAPEAU A DAMIER.

6.1. L'organisateur appliquera le règlement figurant en annexe.

6.2. Chaque manche ou finale ne doit pas excéder 15 minutes

Article 7. CATEGORIE DE VEHICULES :

Le Trophée est ouvert aux cinq catégories suivantes :

- 500 cm3.
- 602 cm3 moteur Citroën.
- 652 cm3 moteur préparé, d'origine automobile.
- OPEN.
- OPEN Carbu

Article 8. BAREME DES POINTS :

A chaque course il sera attribué par catégorie aux pilotes inscrits au TSE et selon le classement de l'épreuve:

- *catégorie Open:*

1er : 60 points, 2ème : 55 points, 3ème : 52 points, 4ème : 50 points, 5ème : 49 points
6ème : 48 " , 7ème : 47 " , 8ème : 46 " , 9ème : 45 " , 10ème : 44 "
11ème : 43 " , 12ème : 42 " et ainsi de suite jusqu'au 53ème et suivants : 1 points.

- *autres catégories :*

1er : 30 points, 2ème : 25 points, 3ème : 22 points, 4ème : 21 points, 5ème : 20 points
6ème : 19 " , 7ème : 18 " , 8ème : 17 " , 9ème : 16 " , 10ème : 15 "
11ème : 14 " , 12ème : 13 " et ainsi de suite jusqu'au 24ème et suivants : 1 points.

A chaque course il sera attribué des points de bonus de participation aux pilotes inscrits au TSE qui auront participé à la course:

10 points de bonus de participation pour les six premières épreuves

20 points de bonus de participations à partir de la septième épreuve ainsi que pour les suivantes

Remarque : Pour marquer les points de bonus de participation, le pilote doit avoir confirmé son engagement aux contrôles administratif et technique et s'être présenté aux essais chronométrés avec son kart.

Article 9. CLASSEMENTS TROPHEE DU SUD EST :

Il sera établi par catégorie par la somme de :

Total des points obtenus à chaque course moins un décompte*.

Total des points de bonus de participation sans aucun décompte.

Les ex-æquo sont départagés par le total de points sur l'ensemble des courses effectuées (sans applications de décompte) puis, si nécessaire par le concurrent qui aura le plus de points de bonus, et enfin par la meilleure place obtenue lors de la saison.

* Décompte : Résultat le moins bon de la saison pour les concurrents qui ont participé à toutes les épreuves du calendrier et 0 point pour les autres.

Nota : Si lors de la saison, un pilote change de catégorie, il sera classé dans les deux catégories pour le classement du TSE, et choisira celle qu'il désire pour le classement final. Les points de bonus acquis avant le changement ne sont pas transférés sur la nouvelle catégorie, seul la règle de 20 points après six courses est maintenue.

Article 10. CLASSEMENTS POUR LA QUALIFICATION AU CHAMPIONNAT NATIONAL UFOLEP :

Pour l'épreuve national de 2012 (clôture des points définis pour le national) :

Il sera établi par catégorie par la somme des points obtenus à chaque course additionné des points de bonus de participation des courses inscrites au calendrier 2012 et des points de bonus de participation qui n'ont pas comptés pour la qualification de 2011

Pour l'épreuve national de 2013 : Les points de bonus de participation qui n'ont pas comptés pour la qualification de 2012 seront additionnés au classement pour la qualification au championnat national UFOLEP 2013, même en cas de changement de catégorie.

Article 11. DOTATION :

Tous pilotes classés ayant participé à au moins deux courses recevra un "Trophée souvenir" à condition d'être présent lors de la cérémonie de remise des prix.

Article 12. RESERVES :

Le comité d'organisation du TSE se réserve le droit de modifier le présent règlement si des raisons majeures l'imposent, tant sur le nombre d'épreuves, que sur les dates et les lieux. Le comité se réserve le droit de sanctionner tous membres créant une situation conflictuelle dans l'enceinte du parc pilote, non gérable par le Jury, avant la commission disciplinaire.

Le comité d'organisation du TSE se réserve le droit d'exclure toute personne portant atteinte à la bonne marche du trophée conformément au règlement intérieur.

Le comité d'organisation du TSE pourra effectuer des contrôles alcotest tirés au sort parmi les pilotes et les officiels à chaque course.

Article 13. COMPOSITION DU JURY :

Le délégué du département d'accueil (si présent), le directeur de course, le président du club d'accueil, tous membres de la CNS auto s'étant présenté au Directeur de Course, le responsable pointage et un des membres relation pilotes; en restant toujours un nombre impair.

Article 14. SANCTIONS :

Lors d'une épreuve, le jury prendra les mesures nécessaires à l'encontre d'un ou plusieurs pilotes, sur la simple demande du directeur de course. Chaque pilote est totalement responsable de ces accompagnateurs, c'est lui qui sera sanctionné en cas de débordement, agression physique ou verbale sur l'enceinte de la course.

En cas de conduite dangereuse cette observation sera notée sur le passeport par le directeur de course.

En cas de récidive le jury pourra statuer sur la suite à donner (déclassement, expulsion, commission disciplinaire)

Rappel : Pour des raisons de sécurité les « 360 » ou autres exhibitions sur l'enceinte de la course sont formellement interdites, elles seront systématiquement sanctionnées.

En début et fin d'épreuve les rapports des courses précédentes seront étudiés par la direction de course, qui mettra à jour les passeports.

Article 15. CALENDRIER des courses 2012 : voir ci-joint

Annexe au règlement du TSE

► CONTRÔLE TECHNIQUE :

Un contrôle technique d'homologation est organisé le samedi 10 mars 2012 à GUEUGNON (71), Tous les pilotes inscrits au TSE doivent se présenter avec leur équipement et leur Kart.

Pour les pilotes pouvant justifier d'un retard de livraison (kart neuf) ,le contrôle se fera lors de la première course.

Points de règlement modifiés :

Pas de contrôle à la première course pour les Karts validés à Gueugnon (ou un contrôle aléatoire)

Pour les Karts non validés à Gueugnon : contrôles des points bloquants à la première course, pas de roulage si il reste des réserves

Pour les karts non conformes pour des raisons de sécurité : pas de roulage et pas de points

Pour les karts avec des écarts par rapport aux règlement : roulage et perte de points (½ victoire dans la catégorie)

Exemple : en Open victoire = 60 points perte = 30 points
: en 602 victoire = 30 points perte = 15 points

Lors des épreuves, un espace dédié au contrôle technique sera obligatoirement aménagé sur chaque circuit

► DEPART DES ESSAIS CHRONOMETRES :

Les essais chronométrés débiteront le samedi à 17 heures et le dimanche à 8 heures.

L'ordre de passage des catégories sera tiré au sort lors de chaque épreuve.

L'ordre de passage des concurrents sera tiré au sort par rapport à la liste des engagés à chaque épreuve.

Le pilote ne respectant pas l'ordre du tirage au sort partira en fond de grille.

► BRIEFING :

Chaque pilote inscrit à la course devra assister au briefing et signer la feuille d'emargement attestant de sa présence. Tout manquement non justifié sera sanctionné.

► BACHES SOUS LES KARTS :

Chaque kart devra stationner sur une bâche pour protéger l'environnement.

► BRIDE 602 :

La bride « obligatoire » (Gravée et homologuée TSE) sera facturée 6 €
(Une bride identique pour chaque 602 pour éviter tous les conflits)

► ADHESION D'UN CLUB AU TSE :

Lorsqu'un club veut rejoindre le TSE il doit en faire la demande lors d'une des deux réunions du conseil d'administration du TSE
Cette demande est soumise au vote :

Après cette adhésion au TSE et seulement après les pilotes de ce club pourront profiter des mêmes conditions d'admission que les autres pilotes du TSE

► MUTATION INTER - CLUBS :

Les pilotes désirant changer de club à l'intersaison doivent demander une « mutation » à leur ancien club :

Ce bon permet de garder de meilleurs rapports entre les clubs mais surtout de valider la sortie d'un club en n'ayant pas d'impayés !!

► GRILLE DE DEPART :

-Le départ est donné, après le retrait du drapeau rouge, par l'extinction des feux, par la direction de course

-Le départ sera systématiquement donné aux feux .En cas de panne, il sera donné au drapeau.

-Le choix des Places sur la 1^o ligne (1 sur 2 ou 2 sur 3) n'est possible qu'une seule fois dans la manche y compris lors d'un second départ lors d'un drapeau rouge.

-Un faux départ ne déclenchera pas l'arrêt de la course, mais occasionnera une pénalité en temps à l'appréciation du directeur de course.

-Aucun dépannage n'est possible après la pré grille (hors chronos). « Rappel, si le pilote a franchi la ligne de chronométrage lors des essais chronos, il ne peut en aucun cas reprendre, ou refaire des essais s'il n'a pas pu valider un temps. ».

- 1^{ère} manche : la grille de départ est constituée en fonction des essais chronométrés.

Les pilotes n'ayant pas de temps chronométrés seront placés en fond de grille dans l'ordre de leur numéro de course. Le tirage au sort pourra être utilisé en cas de force majeure empêchant les essais chronométrés.

- 2^{ème} manche : la grille de départ est constituée en fonction des résultats de la 1^{ère} manche ou ordre inverse de la 1^{ère} manche s'il y a eu tirage au sort pour celle-ci.

- 3^{ème} manche ou finale : la grille de départ est constituée en fonction du classement provisoire établi à l'issue des résultats deux premières manches. Les ex-æquo seront départagés par leur temps chronométrés.

► DÉROULEMENT DES COURSES :

Le nombre de pilotes dans une manche est au maximum de 18 pour les catégories Open et 500 et de 25 pour les autres.

Deux cas possibles :

- 1^{er} cas : *Tous les pilotes d'une même catégorie peuvent courir ensemble (nombre de pilotes égal ou inférieur à la capacité de la piste)*

Les pilotes feront 3 manches. On obtiendra le classement de la course en additionnant les points obtenus par chaque pilote dans les 3 manches. En cas d'égalité de points, les pilotes seront départagés par le résultat obtenu dans la dernière manche.

- 2^{ème} cas : *Tous les pilotes d'une même catégorie ne peuvent pas courir ensemble (nombre de pilotes supérieur à la capacité de la piste)*

Les pilotes sont répartis en X séries de qualification (séries A, B, C) selon le principe suivant : 1^{er} chrono en A, 2^{ème} chrono en B, 3^{ème} chrono en C, 4^{ème} chrono en A, 5^{ème} chrono en B, etc.

Chaque série court deux fois (manches de qualification). Les pilotes doivent effectuer toutes leurs manches qualificatives dans la série qui leur a été attribuée au premier départ.

A l'issue des manches de qualification, un classement provisoire est établi entre tous les pilotes de cette catégorie selon le nombre de points obtenus dans les manches de qualification. Les ex-æquo sont départagés par leur temps chronos . Les x premiers courent la première finale, les x suivants la deuxième finale, et ainsi de suite. La place sur la grille est fonction de la position du pilote dans le classement provisoire.

Le classement final est obtenu en additionnant pour chaque pilote les points des deux manches qualificatives et de la finale. En cas d'égalité de points, les pilotes seront départagés par le résultat obtenu en finale.

Si une course ne peut être faite en totalité (Chronos, 2 manches qualificatives et finales), un classement général ne sera établi que si à minima les deux manches qualificatives ont été effectuées pour toutes les séries et toutes les catégories. Ce classement sera calculé par la somme des points acquis dans les deux premières manches, les ex æquo étant départagés par les temps chronos. Si aucun classement n'a pu être établi, les pilotes marqueront 5 points de présence. La course n'entrera pas dans les décomptes de la saison.

L'arrêt de la course est signalé par le drapeau à damier quel que soit le nombre de tours effectués.

► **ATTRIBUTION DES POINTS LORS DES MANCHES :**

1^{er} : 1 point 2^{ème} : 2 points 3^{ème} : 3 points etc....

► **ATTRIBUTION DES POINTS LORS DES FINALES :**

1ère finale : 1^{er} : 1 point 2^{ème} : 2 points 3^{ème} : 3 points etc. Jusqu'au dernier : X points

Et pour les catégories ayant plusieurs séries de finales :

2ème finale : 1^{er} : X + 1 points 2^{ème} : X + 2 points 3^{ème} : X + 3 points etc.

(X = nombre de pilotes dans la 1ère finale)

3ème finale : 1^{er} : X + Y + 1 points 2^{ème} : X + Y + 2 points 3^{ème} : X + Y + 3 points etc.

(Y = nombre de pilotes dans la 2ème finale)

► **ORDRE DES MANCHES**

L'ordre des manches est à l'appréciation du directeur de course, il peut être modifié au cours de la journée pour cas de force majeure.

► **DRAPEAUX DE SIGNALISATION:**

Les pilotes doivent respecter les règles suivantes lors de la présentation des drapeaux de signalisation :

EN CAS DE NON-RESPECT DE LA SIGNALISATION UNE SANCTION IMMEDIATE SERA PRISE PAR LA DIRECTION DE COURSE

. **Drapeau noir :** Il est utilisé, par le Directeur de course, pour signifier à un concurrent son exclusion de la manche suite à une faute grave ou un incident mécanique lié à la sécurité. Le pilote RALENTIT et SORT DE LA PISTE dès que possible.

. **Drapeaux jaunes fixe :** Le pilote doit REDUIRE SA VITESSE, emprunter la partie de la piste que lui signale le commissaire, NE PAS DOUBLER dans la zone comprise entre le drapeau jaune et le prochain drapeau vert.

. **Drapeaux jaune agités :** Le pilote doit REDUIRE FORTEMENT SA VITESSE pour un passage éventuel de l'obstacle à vitesse très réduite, emprunter la partie de la piste que lui signale le commissaire, NE PAS DOUBLER dans la zone comprise entre le drapeau jaune et le prochain drapeau vert.

. **Drapeau bleu :** indique à un pilote qu'il se fait prendre un tour par un autre pilote. Il doit faciliter la manœuvre de dépassement et garder sa trajectoire

. **Drapeau rouge :** Il indique l'arrêt de la course avant le nombre de tours prévu. ARRET IMMEDIAT ET ATTENTE DES INSTRUCTIONS du Directeur de course et des commissaires.

Au Drapeau Rouge tous les pilotes bloquées, impliqués ou déjà arrêtés ne repartent pas. Aucun kart arrêté ne doit bénéficier d'une aide extérieure pour repartir. Le DC comptabilise les pilotes pouvant repartir avant que les commissaires et les véhicules de dépannages n'interviennent pour une éventuelle remise en grille.

- Règle des 2/3 (ou 66,67 % des tours prévus)

* Si moins de 1 tour complet de tous les pilotes, re-départ avec la grille de base

* De 1 tour jusqu'à 2/3 des tours prévu on repart avec la grille faite au dernier tour complet

* Si plus de 2/3 des tours prévu re-départ ou pas à l'appréciation du DC avec la grille faite au dernier tour complet

si 5 tours prévu il faut avoir fait 4 tours complet pour avoir atteint les 2/3

si 6 tours prévu il faut avoir fait 4 tours complet pour avoir atteint les 2/3

si 7 tours prévu il faut avoir fait 5 tours complet pour avoir atteint les 2/3

si 8 tours prévu il faut avoir fait 6 tours complet pour avoir atteint les 2/3

si 9 tours prévu il faut avoir fait 6 tours complet pour avoir atteint les 2/3

si 10 tours prévu il faut avoir fait 7 tours complet pour avoir atteint les 2/3

► REMISE DES PRIX LORS DES EPREUVES :

Les prix ne seront remis qu'aux pilotes présents

Règlement particulier Catégorie OPEN CARBU

Elle est ouverte à tous pilotes licenciés UFOLEP normalement engagé au TSE

Les règlements, Technique, Sportif UFOLEP et TSE en vigueur, seront appliqués en dehors des points suivants :

- Le choix de cette catégorie est fait pour la saison complète et il implique de fait un « Gentleman Agrément » entre les pilotes. Elle s'auto gère sur le plan disciplinaire, en accord avec le DC
- Cette catégorie est **non qualificative** pour le National de Kart-Cross sauf par manque de concurrents de la catégorie OPEN du TSE
- Les véhicules seront équipés de moteurs 600 OPEN à Carburateur **EXCLUSIVEMENT**
- Seul les Pneus sans Crampons de qualité dure (Jaune) seront utilisés quel que soit l'état de la Piste

RAPPEL DE QUELQUES REGLES

La date limite d'inscription aux courses est fixée 8 jours avant la date de l'épreuve (engagement réceptionné par l'organisateur). Conformément au règlement sportif UFOLEP, les pilotes qui ne respectent pas cette règle seront placés en fond de grille. Charge à chaque président d'informer ses pilotes.

Pour les clubs organisateurs de course, ils communiqueront la liste des inscrits au plus tard le lundi avant l'épreuve au responsable pointage, cette liste sera diffusée sur le site du TSE permettant aux pilotes de contrôler la prise en compte de leurs engagements, un correctif pourra être effectué jusqu'au mercredi et cette liste sera définitivement close. Le tirage au sort du départ des essais chronos sera établi à partir de cette dernière mise à jour.

Conformément au règlement sportif UFOLEP, il est obligatoire d'être équipé d'une combinaison coton (type combinaison de travail) ou ignifugée, de gants en cuir ou ignifugés ainsi que d'une minerve anatomique ignifugée, ceci pour des raisons de sécurité, les tenues de moto, combinaison en matière synthétique et tour de cou non adaptés sont interdits.

Les vérifications des équipements seront effectuées lors de contrôles technique sur la pré grille

La licence devra être renouvelée au plus tard le 01 Septembre de l'année en cours afin de pouvoir participer aux épreuves de fin de saison.

Le matériel du TSE (extincteur, feux de départ, drapeaux, radio, etc.....) sera mis à la disposition et sous la responsabilité du club organisateur à titre gratuit qui en prendra la gestion durant toute la durée du Week-end.

Le club organisateur sera responsable du rangement de ce matériel. En fin de manifestation il devra s'assurer que le matériel est complet et en bon état.

Toute détérioration ou manque sera remplacé et facturés au club organisateur.